



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2252**

commune (s) :

objet : Travaux de génie civil nécessaires à l'entretien des feux de signalisation tricolore - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer 2 marchés

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 18 avril 2011**

**Décision n° B-2011-2252**

objet : **Travaux de génie civil nécessaires à l'entretien des feux de signalisation tricolore - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer 2 marchés**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux pour l'année 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015 par reconduction expresse pour un montant total de 4 800 000 € HT, soit 5 740 800 € TTC maximum pour 4 ans.

Ce marché permet d'effectuer les travaux de génie civil nécessaires à l'entretien des ouvrages du patrimoine de signalisation lumineuse. Il comprend les travaux, la fourniture et la pose de fourreaux, le tirage de câbles électriques et le tirage de fibre optique.

Ce marché est décomposé en 2 lots géographiques qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- le lot n° 1 : Lyon et Villeurbanne comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et un montant sur quatre ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC ;

- le lot n° 2 : Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Limonest, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, La Tour de Salvagny, Dardilly, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Lissieu, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Irigny, Charly, Vernaison, Givors, Grigny, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Sathonay Camp, Fontaines Saint Martin, Fontaine sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Saint Fons, Vénissieux, Saint Priest, Feyzin, Corbas, Mions, Solaize comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et un montant sur quatre ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, concernant les travaux de génie civil nécessaires à l'entretien des feux de signalisation lumineuse pour l'année 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer les 2 marchés à bons de commande et tous les actes contractuels afférents ayant pour objet les travaux de génie civil nécessaires à l'entretien des feux de signalisation lumineuse :

- le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC,

- le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC.

**4° - Les dépenses** au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement et d'investissement - exercice 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.**